



CBD



**CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/Prep.Cop6.Afr/1/Add.1.
20 février 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉUNION DE LA RÉGION AFRIQUE PRÉPARATOIRE A
LA SIXIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À
LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Nairobi, 19-21 mars 2002

ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

INTRODUCTION

1. Dans le paragraphe 33 de la décision V/20, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique est d'accord que les activités aux niveaux sous-régional et régional ont un rôle important à jouer dans la préparation des réunions tenues dans le cadre de la Convention ainsi que dans sa mise en oeuvre. Elle invitait les parties à participer activement aux activités sous-régionales et régionales les concernant et demandait au Secrétaire exécutif, sous réserve des contributions volontaires nécessaires, de faciliter la participation à ces activités sous-régionales et régionales des pays en voie de développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits états insulaires, ainsi que les autres pays avec des économies en transition.

2. La réunion intersessions à composition non limitée sur le plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en oeuvre de la convention sur la diversité biologique, tenue à Montréal du 19 au 21 novembre 2001 en application du paragraphe 38 de la décision V/20, a aussi reconnu le rôle important joué par les mécanismes et réseaux régionaux et sous-régionaux dans la promotion de la mise en oeuvre de la Convention, l'organisation des forums pour mettre au point les contributions régionales aux réunions de la Convention, ainsi que la traduction des décisions de la Conférence des Parties en initiatives régionales.

/...

3. En conséquence, le Secrétaire exécutif convoque une réunion régionale Afrique pour préparer la sixième réunion de la Conférence des Parties à Nairobi, du 19 au 21 mars 2002.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. La réunion se tiendra au bureau de l'Organisation des Nations Unies à Nairobi (ONU/Nairobi). Elle sera ouverte le mardi 19 mars 2002 à 10 heures. L'inscription des participants commencera le lundi 18 mars 2002, de 12 heures à 17 heures, et se poursuivra le mardi 19 mars 2002 à 8 heures.

POINT 2. QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

2.1 Bureau

5. Les participants seront invités à élire un président et un rapporteur pour la réunion

2.2 Adoption de l'ordre du jour

6. La réunion est invitée à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/CBD/Prep.Cop6.Afr/1 et préparé par le Secrétaire exécutif

2.3 Organisation des travaux

7. La réunion sera invitée à considérer de ne tenir ses délibérations qu'en séance plénière. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français.

8. Les participants sont invités à entériner le calendrier proposé pour les délibérations, comme le propose le plan provisoire de travail joint au présent document.

9. Les documents préparés pour la sixième réunion de la Conférence des Parties, et plus particulièrement les projets de décisions recommandés par les réunions intersessions ainsi que les propositions du Secrétaire exécutif, seront à la base des délibérations. Toutes les antennes nationales de la Convention sur la diversité biologique ont reçu la documentation préliminaire pour la sixième réunion de la Conférence des Parties. Les participants sont donc invités à apporter avec eux les copies des documents qu'ils ont reçus. Ces documents peuvent aussi être téléchargés à partir du site du Secrétariat sur le web à l'adresse : (<http://www.biodiv.org>).

/...

**POINT 3. QUESTIONS NÉCESSITANT UN EXAMEN APPROFONDI LORS DE
LA SIXIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

4. Lors de sa quatrième réunion, la Conférence des Parties a adopté par sa décision IV/16 un programme de travail pour la période comprise entre la quatrième et la septième réunion de la Conférence des Parties, tel qu'il figure à l'annexe II de la décision. Conformément à cette décision, la sixième réunion de la Conférence des Parties se penchera sur les questions suivantes qui semblent justifier un examen plus approfondi: la diversité biologique en milieu forestier; les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces ; l'accès et le partage des bénéfices. De plus, la Conférence des Parties examinera le rapport et les recommandations de la réunion intersessions de composition non limitée portant sur le plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en oeuvre de la Convention, comme étant des sujets de toute première importance. La réunion préparatoire régionale pourra souhaiter poursuivre l'examen des recommandations portant sur ces points, dans les documents préparés à l'intention de la sixième réunion de la Conférence des Parties. Les documents de pré-session, préparés pour la sixième réunion de la Conférence des Parties, serviront de base aux délibérations:

<i>Symbole</i>	<i>Titre</i>
UNEP/CBD/COP/6/3	Rapport de la sixième réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
UNEP/CBD/COP/6/4	Rapport de la septième réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
UNEP/CBD/COP/6/5	Rapport de la réunion intersessions portant sur le plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique
UNEP/CBD/COP/6/6	Rapport du groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des bénéfices
UNEP/CBD/COP/6/17	La diversité biologique en milieu forestier
UNEP/CBD/COP/6/18	Les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces
UNEP/CBD/COP/6/19	L'accès et le partage des bénéfices concernant les

/...

ressources génétiques

POINT 4. Questions multisectorielles et aspects CONCERNANT la mise en œuvre des recommandations de la conférence

11. La Conférence des Parties examinera aussi un certain nombre de questions multisectorielles et d'aspects qui concernent la mise en œuvre des recommandations de la Conférence. La plupart de ces questions et aspects ont été abordés lors des réunions intersessions tenues dans le cadre de la Convention. Ces réunions ont adopté des recommandations spécifiques à l'intention de la Conférence des Parties. Le Secrétaire exécutif a également proposé plusieurs recommandations concernant la suite à donner à ces points de l'ordre du jour, à l'intention de la Conférence des Parties. Parmi les questions multisectorielles et les aspects intéressant la mise en oeuvre des recommandations qui présentent un intérêt particulier pour la région dans l'ordre du jour de la Conférence des Parties, on peut citer les points suivants: l'article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention; les ressources financières et les mécanismes financiers; la diversité biologique et le tourisme; l'éducation et la sensibilisation du public aux questions de la biodiversité. Pour ce point de l'ordre du jour, la réunion pourrait examiner plus avant les différentes propositions relatives aux points de l'ordre du jour, telles qu'elles figurent dans les documents préparés à l'intention de la sixième réunion de la Conférence des Parties. Les documents de pré-session suivants, préparés en vue de la sixième réunion de la Conférence des Parties, pourront servir lors des délibérations.

<i>Symbole</i>	<i>Titre</i>
UNEP/CBD/COP/6/7	Rapport de la réunion intersessions du groupe de travail spécial sur l'article 8(j) et les dispositions connexes
UNEP/CBD/COP/6/12	Rapport d'avancement des travaux sur les questions multisectorielles.
UNEP/CBD/COP/6/13	Rapport d'avancement des travaux sur les mécanismes de mise en oeuvre.
UNEP/CBD/COP/6/13/Add.2	Éducation et sensibilisation du public
UNEP/CBD/COP/6/14	Ressources financières et mécanismes financiers

POINT 5. QUESTIONS D'INTÉRÊT PARTICULIER POUR LA RÉGION

/...

12. Pour ce point de l'ordre du jour, la réunion pourrait souhaiter identifier et souligner des questions spécifiques préoccupant plus particulièrement la région et définir des actions possibles qui seraient présentées à la sixième réunion de la Conférence des Parties.

POINT 6. QUESTIONS DIVERSES

13. Pour ce point de l'ordre du jour, la réunion aura l'occasion d'examiner toutes autres questions proposées et acceptées pour étude.

POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT

14. A la fin de la réunion, les participants seront invités à adopter le rapport qui sera présenté à la sixième réunion de la Conférence des Parties, pour y être examiné.

POINT 8. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion régionale Afrique préparatoire à la sixième réunion de la Conférence des Parties sera clôturée le jeudi 21 mars 2002.

Annexe

**ORGANISATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE LA RÉUNION RÉGIONALE
AFRIQUE DE PRÉPARATION A LA SIXIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE
DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

<p><i>Mardi</i> <i>19 Mars 2002</i> 10 heures à 15 heures</p>	<p>1. Ouverture de la réunion.</p> <p>2. Questions organisationnelles:</p> <p>2.1 Élection du bureau;</p> <p>2.2 Adoption de l'ordre du jour;</p> <p>2.3 Organisation des travaux.</p> <p>Questions nécessitant un examen approfondi lors de la sixième réunion de la Conférence des Parties:</p> <p>3.1 Diversité biologique en milieu forestier</p>
<p>15 heures à 18 heures</p>	<p>Espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces ;</p> <p>Accès et partage des bénéfices.</p>
<p><i>Mercredi,</i> <i>20 Mars 2002</i> 10 heures à 15 heures</p>	<p>Plan stratégique, rapports nationaux et mise en oeuvre de la Convention</p> <p>Questions multisectorielles et qui concernent la mise en oeuvre :</p> <p>Article 8(j) et dispositions connexes de la Convention</p>
<p>15 heures à 18 heures</p>	<p>Ressources financières et mécanismes financiers;</p> <p>Diversité biologique et tourisme;</p> <p>Éducation et sensibilisation du public à la biodiversité.</p>
<p><i>Jeudi</i> <i>21 Mars 2002</i> 10 heures à 15 heures</p>	<p>Questions présentant un intérêt spécial pour la région.</p>
<p>15 heures à 18 heures</p>	<p>Autres sujets</p> <p>Adoption du rapport</p> <p>Clôture de la réunion</p>
